AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240430-088\_2024-DE en date du 22/05/2024 ; REFERENCE ACTE : 088\_2024

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BARONNIES EN DROME PROVENÇALE

### REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du 30 avril 2024 à 18h00 à <u>Mérindol-les-Oliviers</u>

Le Conseil communautaire, convoqué le 24 avril 2024 par le Président, M. Thierry DAYRE, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des fêtes de Mérindol-les-Oliviers, sous la présidence de Michel GREGOIRE, 1<sup>er</sup> Vice-Président pour le Président, empêché le jour de la séance

Secrétaire de séance : Madame Patricia GIELLY

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 97

Nombre de voix délibératives : 70

#### **Etaient présents : 52 (dont 3 suppléants)**

Éric RICHARD - Christian THIRIOT - Jean-Luc PERNET (suppléant) - Daniel CHARRASSE - José FERNANDES - Sébastien BERNARD - André DONZE - Pascale ROCHAS - Michel TREMORI - Philippe CAHN - Jean-Michel LAGET - Yoann GRONCHI - Denis CONIL - Patricia GIELLY - Pascal CIRER-METHEL - Michel GREGOIRE - Philippe LEDESERT - Augustin CLEMENT - Odile TACUSSEL - Roland PEYRON - Stéphane DECONINCK - Aurore AMOURDEDIEU - Martine BERGER-SABATIER - Monique BOTTINI - Florence BOUNIN - Christian CARRERE - Pierre COMBES - Jean-Luc GREGOIRE - Pascal LANTHEAUME - Marie-Christine LAURENT - Aurélie LOUPIAS - Nadia MACIPE - Jean-Jacques MONPEYSSEN - Thierry TATONI - Christian TEULADE - Roger VIARSAC - Mireille QUARLIN - Alan PUSTOCH - Fabienne BARBANSON - Claude CHAMBON - Jean GARCIA - Alain LABROT - Christelle RUYSSCHAERT - Alain FRACHINOUS - Christine ROUSSIN - Jean-Claude GRAS - Claude BAS - Jessica PERRAUD-JARJAYE (suppléante) - Alain NICOLAS - Eliane GAUTHIER - Gérard NELH (suppléant) - Claude SOMAGLINO

#### Etaient absents ou excusés : 30

Marc HAMARD - Annie FEUILLAS - Lionel FOUGERAS - Gines ACHAT - François GROSS - Rémy CLEMENT - Sébastien ROUSTAN - Laurence CHAUDET - Gérard TRUPHEMUS - Jérôme BOMPARD - Jean-Marc PELACUER - Lionel ESTEVE - Monique BALDUCHI - Brigitte DUC - Christian CORNILLAC - KLEIN Laurent - Stéphanie POUYET - Sylvie GARNERO - Géraud BONTOUX - Didier LAFFITTE - Serge ROUX - Gilles RAVOUX - Gilbert MORIN - Annelise FAREL - Didier GIREN - Véronique CHAUVET - Muriel BREDY - Marie-Noelle ARMAND - Gérard PEZ - Jacques NIVON

### Excusés ayant donné pouvoir : 18

Juliette HAÏM a donné pouvoir à André DONZE - Eric LYOBARD a donné pouvoir à Alain FRACHINOUS - Sébastien DUPOUX a donné pouvoir à Fabienne BARBANSON - Mathieu ANDRE a donné pouvoir à Alain NICOLAS - Laurent CHAREYRE a donné pouvoir à Philippe CAHN - Didier GILLET a donné pouvoir à Michel GREGOIRE - Thierry DAYRE - a donné pouvoir à Nadia MACIPE - Odile PILOZ a donné pouvoir à Thierry TATONI - Didier ROUSSELLE a donné pouvoir à Roger VIARSAC - Isabelle TEISSEYRE a donné pouvoir à Christian TEULADE - Alain MONGE a donné pouvoir à Jean-Luc GREGOIRE - Martial BONNEFOY a donné pouvoir à Christelle RUYSSCHAERT - Olivier SALIN a donné pouvoir à Patricia GIELLY - Jean-Louis NICOLAS a donné pouvoir à José FERNANDES - Marc BOMPARD a donné pouvoir à Gérard NELH - Alexandre PENIGAUT a donné pouvoir à Aurélie LOUPIAS - Sylvie BOREL a donné pouvoir à Pascal CIRER-METHEL - Marie-Pierre MONIER a donné pouvoir à Sébastien BERNARD

AR CONTROLE DE LEGALITE : 026-200068229-20240430-088\_2024-DE en date du 22/05/2024 ; REFERENCE ACTE : 088\_2024

Administration Générale - Finances - Ressources Humaines - Communication - Mutualisation

Rapporteur : Nadia MACIPE

Ressources Humaines

Micro-crèche des Pilles : création d'un poste non permanent d'Educatrice de Jeunes Enfants à temps complet (35h00), d'un poste non permanent d'animatrice à temps complet (35h00), d'un poste non permanent d'animatrice à temps non complet (30h00), d'un poste non permanent d'animatrice à temps non complet (28h00) et d'un poste non permanent d'agent d'entretien et de repas à temps complet (35h00)

Vu le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.332-23-1°;

**Vu** le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifié, portant dispositions relatives statutaires à la fonction publique territoriale et relatifs aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale ;

**Vu** l'ordonnance n° 2021-1574 du 24 novembre 2021 portant partie législative du code général de la fonction publique applicable à compter du 1<sup>er</sup> mars 2022 ;

**Vu** la délibération n° 085-2024 du 30 avril 2024 approuvant la reprise en régie directe de la microcrèche des Pilles à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2024 par la collectivité ;

Il est proposé au Conseil communautaire de créer du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025 :

- 1 poste non permanent d'Educatrice de jeunes enfants à temps complet (35h00) :
- 1 poste non permanent d'animatrice à temps complet (35h00) ;
- 1 poste non permanent d'animatrice à temps non complet (30h00) ;
- 1 poste non permanent d'animatrice à temps non complet (28h00) ;
- 1 poste non permanent d'agent d'entretien et de service repas à temps complet (35h00).

# Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et procédé au vote décide

POUR: 70 CONTRE: 0

**ABSTENTION: 0** 

**D'APPROUVER** la création des cinq postes non permanents cités ci-dessus, pour une durée d'un an du 1<sup>er</sup> juillet 2024 au 30 juin 2025 ;

**DE FIXER** la rémunération selon les postes en référence aux grilles d'éducatrices de jeunes enfants, des adjoints d'animation territoriaux et des adjoints techniques territoriaux ;

D'INSCRIRE au budget les crédits nécessaires ;

DE MANDATER le Président à signer tous les documents relatifs à cette délibération.

La Secrétaire de séance,

Patricia GIELLY

A STATE OF THE PARTY OF THE PAR

Le Président,

Transmission en préfecture le :

Mise en ligne le :

Ampliation à :